



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis
relatif aux comptes communaux 2013

Président : Gfeller Olivier (SOC)
Membres : Catherine Buchet Bulliard (UDC)
Grégoire Furrer (PLR)
Prisca Gaillet (SOC)
Daniel Manzini (SOC)
Christophe Privet (ML) Absent(e) excusé(e)
Bernard Schmid (PLR)
Pierre-André Spahn (PLR)
Bernard Tschopp (PLR)
Eric Walther (Les Verts)

La Commission des finances s'est réunie pour la première fois le mercredi 30 avril à 19h00 à la Villa Mounsey. Cette séance était ouverte aux membres de la commission et à leurs suppléant-e-s. Elle a permis à la Municipalité de faire une présentation générale des comptes 2013 de la commune. L'exécutif communal était présent lors de cette séance, à l'exception de deux de ses membres qui étaient excusés: M. Laurent Wehrli, Syndic, et Mme Jacqueline Pellet, Conseillère municipale.

Les commissaires ou suppléants présents étaient les suivants: Mme Catherine Buchet, MM. Grégoire Furrer, Pierre-André SPAHN, Bernard Tschopp, Eric Walther, Bassam Degerab, Mario Gori, Jean-Bernard Kammer, Jean-Baptiste Piemontesi et Heinz Schoeneich. Mme Prisca Gaillet, MM. Yanick Hess, Daniel Manzini, Franco Meichtry, Olivier Raduljica, Bernard Schmid et Christophe Privet étaient absents et excusés. MM. Charles Meichtry et Quentin Schärer étaient absents.

La deuxième séance a eu lieu à la salle de conférences du Service des finances, avenue des Alpes 18. MM. Heinz Schoeneich, Jean Baptiste Piemontesi, Mario Gori et Jean-Bernard Kammer remplaçaient respectivement MM. Grégoire Furrer, Bernard Schmid, Daniel Manzini et Mme Prisca Gaillet, tous excusés.

Lors de la troisième séance — toujours à la salle de conférences du Service des finances — MM. Heinz Schoeneich, Jean Baptiste Piemontesi, Franco Meichtry, Mario Gori et Jean-Bernard Kammer remplaçaient respectivement MM. Grégoire Furrer, Bernard Schmid,

Catherine Buchet, Daniel Manzini et Mme Prisca Gaillet, tous excusés. M. Privet était excusé mais non remplacé.

La commission remercie les personnes suivantes d'avoir participé à ses travaux: M. Pierre Rochat, Conseiller Municipal; Serge Gard, Chef de Service; Mme Jacqueline Burri Gaignat, secrétaire de la commission.

Lors de son travail sur les comptes 2013, la commission a examiné attentivement le préavis et chaque chapitre comptable en ayant tout loisir de poser nombre de questions de détail portant sur des points précis. Elle a pu consulter le rapport détaillé de l'organe de révision.

Discussion générale

La Municipalité a rappelé à la commission les grandes lignes du préavis comme elle l'avait fait devant le plénum. Une discussion d'ordre général a porté sur les raisons de ce résultat nettement meilleur que prévu.

Certains se sont demandés si l'augmentation des recettes pouvait être mise en lien avec la croissance démographique. En fait, le nombre de personnes habitant la commune n'a pas beaucoup augmenté. Par contre, il semble que la plupart des citoyens auraient, selon la Municipalité, enregistré une légère augmentation de leurs revenus. Si l'on prend en considération, par exemple, la population des retraités, on se rend compte que les caisses de pension se portent mieux et qu'elles ont pu ainsi verser des rentes un peu plus importantes.

D'autres s'inquiètent de l'augmentation de la masse salariale entre les comptes 2012 et 2013. La Municipalité rappelle qu'en 2013 la commune a dû reprendre le REME (Réseau enfance Monteux et environs), ce qui explique en partie l'augmentation de la masse salariale.

Les charges ont été contenues dans les services au point de diminuer légèrement. La Municipalité précise qu'aucun service n'a fait d'économie drastique, mais toutes les dépenses ont été examinées afin de tenir le budget.

Il faut encore relever que certaines augmentations sont des dépenses liées, telles les subventions pour les abonnements de transports publics qui dépendent du nombre de demandes. Actuellement, près de 3000 personnes bénéficient de cette prestation.

Jetons de présence du Conseil communal et commissions permanentes

Le compte 100.3001 a fait l'objet d'une longue discussion au vu de la différence des sommes inscrites au budget 2013 et aux comptes 2013.

La commission s'est penchée tout d'abord sur le contrôle exercé par le Service des finances sur l'octroi des jetons de présences aux Conseillères communales et aux Conseillers communaux. Auparavant, les présidents de commission signaient une feuille de présence qu'ils rendaient à la présidence du Conseil qui l'avalisait et la transmettait au service concerné. Désormais, c'est sur le site du Conseil communal que les présidents introduisent

ces données. Le passage d'une démarche très concrète — une feuille signée — à une forme d'automatisme informatique a poussé les commissaires à s'interroger quant au contrôle effectué sur la pertinence des sommes demandées. La commission a pu constater que le système actuel, même s'il soulève des questions légitimes, offre les garanties nécessaires et permet d'opérer toutes les vérifications nécessaires.

Suite à la demande d'un commissaire, la commission a aussi examiné les coûts de chaque commission permanente. C'est ainsi que la COFIN s'est attardée sur la situation dans laquelle se trouve la CCO (Commission communication et organisation). Cette commission permanente a accompli un immense travail pour lequel elle doit être remerciée. Sans elle, nous ne disposerions pas du site internet que le Conseil communal demandait depuis fort longtemps. Rappelons que la CCO a œuvré sur mandat du Conseil communal.

La Commission des finances attire l'attention sur le fait que cette situation exceptionnelle d'une commission dotée de tâches opérationnelles complexes s'explique certes au vu des blocages politiques rencontrés par le passé. Mais il faut se demander s'il est justifié que cette situation perdure. Les commissaires de la CCO ont énormément œuvré. Maintenant que le site est opérationnel, il serait temps que la CCO ne soit plus contrainte d'accomplir des tâches opérationnelles lourdes. Cette situation la met dans une position difficile pour une commission du Conseil communal et impose des tâches éreintantes à des politiciens de milice.

Discussion finale

La commission ne peut que saluer le résultat des comptes 2013. Elle a esquissé une discussion politique durant laquelle chacun souhaite bien entendu trouver les solutions pour que notre commune demeure aussi prospère. Cependant, même s'il est utile d'échanger sur le sujet, c'est aussi prématuré. Il est clair que ces questions seront débattues véritablement au moment du préavis sur l'arrêté d'imposition et lors du débat budgétaire.

Conclusion

La commission accepte les comptes 2013 à l'unanimité des commissaires présents.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 15/2014 de la Municipalité du 11 avril 2014 au Conseil communal relatif aux comptes communaux 2013,

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver les comptes communaux pour l'exercice 2013;
2. d'adopter la répartition du résultat avec:
 - CHF 5'000'000.- à la provision pour l'entretien du patrimoine (9281.000)
 - CHF 4'000'000.- aux réserves générales pour investissements futurs (9282.001)
 - CHF 1'000'000.- à la provision pour participation à des institutions et manifestations à caractère public (9281.180)
 - CHF 307'019.- au résultat cumulé des années précédentes (9290.000)
3. d'en donner décharge à la Municipalité.

9 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Gfeller Olivier (SOC)